

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le mardi 24 mars 2026

OBJET : DELIBERATION N°15 - Détermination du nombre et élection des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

M. Ladislas POLSKI
Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Didier DAVID
Mme Emmanuelle FERNANDEZ
Mme Marie-Pierre PARINI
M. Christophe CERVI
Mme Chantal CARRIE
M. Thomas KLEMM
Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD
M. Jacques BISCH
M. Charlie FERRERO
Mme Noëlle DYOT-GERARDIN
M. Alex FERRERO
Mme Annabel BECCATINI-GESREL
Mme Fabienne BERMOND
M. Gilles UGOLINI
Mme Nathalie ROUX
M. Sami BADER
Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA
M. Rudy ACCOSSATO
Mme Sabrina MISSUD-GUILLET
M. Nicolas RIVOALLAN
M. Fabien BONNAFOUX
M. Tony MARRAFFA
Mme Lydia PEREZ
Mme Lina BEN HAMIDA
M. Didier RAZAFINDRALAMBO
Mme Angéla GALIERA
M. Eric ROLIN
Mme Oriana BIRELLI

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Paul GENIEYS représenté par M. Ladislas POLSKI
Mme Sophie BOURNOT représentée par Mme Chantal CARRIE
Mme Isabelle MARTELLO représentée par M. Didier RAZAFINDRALAMBO

ABSENT(E)S : /

Secrétaire de séance : Mme Lina BEN HAMIDA

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 006-210601498-20260410-DEL15_DEGEGCCAS-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

N°15

Rapporteur : Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, Adjointe déléguée à la Santé

Direction : Direction Générale des Services

Objet : DETERMINATION DU NOMBRE ET ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Domaine : 5 – Institutions et vie politique - 5.3 Désignation de représentants

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-5 et L. 123-6, L. 123-6-7, R. 123-6, R 123-7, R. 123-8, R.123-10, R.123-11, R. 123-27

Considérant que Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif doté de la personnalité morale géré par un Conseil d'Administration dont le Maire de La Trinité assume la présidence,

Considérant que le Conseil d'Administration du CCAS doit être renouvelé dans un délai maximum de deux mois à compter de l'élection du Maire, intervenue le 21 mars 2026 Président de droit du CCAS,

Considérant que le Conseil d'Administration des centres communaux d'action sociale comprend outre le Maire qui en est le Président de droit, au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire,

Considérant que l'article L 123 – 6 alinéa 7 du code de l'action sociale prévoit que quatre catégories d'associations doivent obligatoirement faire partie du Conseil d'Administration, un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département,

Considérant que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant que les personnes qui sont fournisseurs de biens
Communal d'Action Sociale ne peuvent siéger au Conseil d'Ad

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 006-210601498-20260410-DEL15_DEGEGCCAS-DE

Considérant que le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par
délibération du Conseil municipal,

Considérant que la désignation de suppléants n'est pas prévue par la réglementation en
vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Fixe** à 7 le nombre d'administrateurs au sein du Conseil Municipal,
- **Fixe** à 7 le nombre d'administrateurs nommés par le Maire,
- **Désigne** les membres du conseil d'administration du CCAS ci-dessous :

Membres titulaires de la majorité
Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle
Mme NICOLETTI-DUPUY Rosalba
M. UGOLINI Gilles
Mme PEREZ Lydia
Mme BERMOND Fabienne
Mme MISSUD-GUILLET Sabrina
Membres titulaires de l'opposition
Mme MARTELLO Isabelle

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Lina BEN HAMIDA,

Ladislav POLSKI,

Secrétaire de séance

Maire de La Trinité

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0